

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS:
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 29.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonce: la ligne, 20 cent.
Réclames, 20
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
M. HAVAS-LAFFITE, 47,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Octobre 1881.

Chronique générale.

La date du 8 janvier pour les élections sénatoriales est adoptée en principe par le gouvernement. Cette décision sera rendue publique la semaine prochaine.
Nous croyons savoir, dit l'Indépendant, que des propositions auraient été faites à MM. Brisson et de Freycinet pour former un cabinet de transition, destiné à porter devant les Chambres l'héritage du ministère Jules Ferry.

On donne comme certain que le ministre des finances a envoyé la semaine dernière des instructions relatives aux biens des congrégations religieuses à tous les agents de son administration.

Toujours les victimes du suffrage universel.

On annonce à présent que M. Camille Sée est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de feu M. Durand-Désormaux.

On se souvient que M. Camille Sée avait obtenu un nombre si dérisoire de suffrages, le 21 août, qu'il avait renoncé à se présenter un second tour.

L'honneur qu'on lui confère était tout iniqué.

M. Granet est battu à Arles. On le case à l'administration départementale et communale. M. Sée est battu à Saint-Denis. On le case au conseil d'Etat. Il y fera même partie de la section de législation, sans doute parce que les électeurs l'ont jugé indigne d'être législateur.

Que pense le ministère? dira-t-on. Il pense des plaies, et voilà tout.

Sur la demande du ministre des postes et télégraphes, M. le procureur général a désigné M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, pour que ce magistrat ait à entendre les directeurs et les gérants du Triboulet et de la Lanterne, au sujet des violations de lettres que ces journaux ont reprochées à l'administration de M. Cochery.

D'après Paris, le personnage qui a fourni à M. Rochefort tous les renseignements relatifs aux affaires tunisiennes serait un Anglais, M. Wyse, ancien officier, qui n'a jamais appartenu à la diplomatie.

On télégraphie de Londres au Monde: « Le gouvernement est très-préoccupé de la tournure que prennent les affaires dans le Transvaal et le Zoulouland. On craint la nécessité d'une intervention à main armée dans ces deux parties de l'Afrique méridionale. »

Au voleur!

La Lanterne félicite vivement l'administration de Beaune du « vigoureux coup de balai » qu'elle vient de donner.

Le coup de balai auquel la feuille communarde fait allusion est l'arrestation de deux Sœurs de charité qui quittaient pour les pauvres.

Non-seulement elles ont été arrêtées, mais on leur a pris le produit de leurs quêtes, ce qui amène la Lanterne triomphante à traiter les Sœurs de « voleuses ».

La logique de cette déduction nous échappe.

Car enfin voilà des Sœurs des pauvres qui élèvent et nourrissent des enfants indigents, soignent et entretiennent les vieillards et ces infirmes que les quinquiniers et quinquinières de Paris et de la province secourent volontiers... lorsqu'ils sont morts depuis quarante-huit heures. On leur applique

rigoureusement cette loi sur la mendicité à laquelle échappent quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent les vagabonds et malandrins.

De plus, on leur prend l'argent, les remèdes et les habits qui leur ont été librement donnés par la charité publique.

Et ce sont elles qui volent? C'est drôle!

Il nous semble, à nous, que si cette expression doit être appliquée à quelqu'un, c'est plutôt à ces héros du balai dont la Lanterne chante les hauts faits.

La Lanterne imite ce voleur qui crieit « au voleur! » pour dépister les agents.

On écrit de Berne: « M. Joffrin, délégué des socialistes français au congrès de Goire, a donné les détails suivants sur la situation actuelle de la France relativement aux progrès du socialisme: »

Après la chute de la Commune, dit-il, le mouvement socialiste ne s'affirma que d'une manière très-moderne, par la demande des chambres syndicales.

Peu à peu, cependant, des congrès se réunirent, dans lesquels le socialisme allait chaque fois se renforçant. C'est alors que furent fondés le Proletaire et l'Egalité. L'amnistie amena de nouveaux éléments de combat, et les socialistes purent mettre en ligne aux dernières élections communales 65,000 partisans, puis, au renouvellement du Parlement, 406,000.

Dans quelques années, il n'est pas douteux qu'un million de voix seront données à nos candidats, car le peuple reconnaît déjà que les radicaux socialistes sont les opportunistes de demain. Notre parti est maintenant une puissance contre laquelle bourgeois et anarchistes combattent en vain.

Le congrès s'est terminé par une déclaration de sympathie pour les socialistes russes, et une sommation aux peuples libres de protester contre la tyrannie moscovite.

En somme, tout s'est mieux passé qu'on n'aurait pu l'espérer. Cette réunion, à laquelle on mettait tant d'importance, n'a

pas été ce que désiraient les socialistes. Il y manquait la mise en scène préparée par Zurich, et les délégués étrangers n'y étaient que peu nombreux.

APOSTOLAT CONTEMPORAIN.

La libre-pensée, dont le principal souci devrait être de laisser les gens penser à leur guise sans se mêler de ce qui, d'après sa formule même, ne la regarde point, s'est néanmoins mis en tête de faire des prosélytes. Il y a à l'heure actuelle des gens qui, faute d'occupation plus sérieuse ou plus honnête, s'occupent à prêcher l'évangile selon Lepelletier. Seulement les procédés imaginés par les nouveaux apôtres diffèrent quelque peu de ce qui avait été inventé jusqu'à ce jour. Autrefois, un missionnaire combait de bienfaits les peuplades qu'il évangélisait afin de gagner les âmes à la foi par la charité, et mettait tous ses soins à pratiquer la vertu fondamentale du chrétien. — C'est là le vieux jeu: M. Léo Taxil, diffeuseur posthume de Pie IX et apôtre de la libre-pensée, a trouvé un moyen très-simple de convertir les enfants à sa doctrine. C'est de les abandonner complètement afin que, fixés par leur abandon sur le secours qu'ils ont à attendre du ciel, ils ne tardent pas à reconnaître qu'il n'y a ni ciel, ni Dieu, ni religion.

Après tout, c'est plus logique que cela n'en a l'air. Le missionnaire chrétien enseigne la charité en pratiquant la charité. — En pratiquant sa vertu favorite, l'égoïsme, la libre-pensée doit inculquer à ses jeunes adeptes les principes de l'égoïsme.

M. Léo Taxil n'a cependant pas songé à tout. Si personne ne s'occupe de l'enfant abandonné par ses soins, l'enfant mourra de faim, et sera une perte sèche pour la libre-pensée. Si, au contraire, l'enfant est secouru et assisté, il s'avisera peut-être de croire à l'existence d'une providence à laquelle il devra ce secours et cette protection.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Combien vous devez avoir de chagrin! poursuivait la fille du président. Vous qui lui êtes si dévouée! Bonne Geneviève! si courageuse! si vénérable!

Et, dans l'élan de son affectueuse pitié, Françoise prit la main de la servante, la serra, joignit sur elle ses doigts effilés. L'austère Geneviève se demandait si elle devait être touchée de tant de condescendance ou choquée de cette subite familiarité. Elle n'eut pas le temps de se prononcer.

— On assure dans la ville que M. Le Tianec est victime de la faillite d'une banque, continuait Mlle Hardellier. C'est affreux, c'est affreux...

— Je l'ignore, dit Geneviève plus sèchement encore que la première fois.

— C'est l'idée du public, mais ce n'est pas la mienne. Geneviève, votre maître serait-il ruiné, si... (elle se pencha encore vers la servante) si, jamais, n'était venue à lui cette femme au deuil qui montrait un oiseau?

La main de Geneviève tressaillait dans celles de

Françoise comme si une étincelle électrique venait de la toucher.

— Je sais tout! dit Françoise en laissant aller cette main dont le contact lui avait répondu.

— Mademoiselle! balbutia la servante épouvantée.

— Je sais tout, vous dis-je. Grand Dieu! il est donc vrai! Le père du général fut un criminel!

— Bonté divine! c'est vrai qu'elle sait tout! dit Geneviève tellement saisie qu'elle ne s'aperçut même pas de l'aveu renfermé dans son exclamation.

— Ah! continua Françoise, ne me cachez plus rien. Vous voyez bien que vous n'avez pas à m'apprendre...

— Comment cela se fait-il? murmura Geneviève en tremblant. Je n'ai rien dit, n'est-ce pas? je n'ai rien dit...

— Non, non, vous ne m'avez pas instruite. Vous voyez bien qu'avant de venir à vous, je connaissais le secret de M. Le Tianec.

— Mais, enfin, ce n'est pas croyable!...

— Pourquoi? La Providence, elle aussi, peut avoir ses mystères. Ainsi, elle est vraie, cette histoire sinistre!

— Hélas! soupira Geneviève.

— On a trouvé des preuves?

— Je pense qu'oui.

— Et, alors, il s'est tué, il a pris sur lui le

poins du crime! Devant ceux qu'il aimait, comme un rempart il a jeté son bonheur!

— Eh! que voulez-vous qu'il fit, le pauvre enfant? dit Geneviève qui, à bout de résistance, éclata tout à coup en pleurs! Pouvait-il laisser les orphelins de son parent... être traités d'enfants de voleur... et cette pauvre jeune dame... déjà si malheureuse... Monsieur le baron en serait mort, tenez, mademoiselle... Ah! le bon Dieu aussi, un jour, souffrit pour les coupables... et l'innocent a fait comme lui. C'est vrai que, pour le pauvre enfant, c'est bien dur... oui, c'est bien dur...

Les sanglots augmentèrent. Par respect pour la sainteté du lieu, elle essayait de les comprimer en collant sa main contre ses lèvres.

— Geneviève, dit Françoise dont le visage s'était aussi couvert de larmes, Geneviève, ne pleurez pas. Dieu est juste, votre maître sera récompensé.

— Oui, je...

Elle ne put achever. Mais, entraînée par son émotion, ce fut elle qui, cette fois, serra la main que la jeune fille lui avait de nouveau tendue.

Françoise attendit qu'elle fût un peu calmée pour ajouter:

— Ne dites pas à M. Le Tianec que vous m'avez vue ce matin. Laissez-lui apprendre au Palais le retour de mon père. Personne, vous entendez bien, personne ne doit savoir que je vous ai parlé.

— Bien sûr, mademoiselle. Et, moi-même, je prie bien mademoiselle de garder le silence, car j'aurais tant de chagrin si le pauvre enfant trouvait quelque chose à me reprocher!

— Soyez tranquille, bonne Geneviève, dit Françoise. Nous nous reverrons. Adieu.

Elle se leva et sortit du banc où Geneviève demeurait, toute tremblante encore. Elle remonta la nef, s'enfonça dans un angle bien obscur; alors, elle songea, elle pria... Il s'écoula un long temps avant qu'elle pût se résoudre à reprendre le chemin de son hôtel.

— Eh bien! Françoise, pour te remettre du voyage, as-tu passé une bonne nuit?

— Une nuit excellente et une matinée meilleure encore, cher père. Je voudrais vous parler.

— Oui, mon enfant. Est-ce qu'il s'agit de cette fable?

— Mon père, allons causer dans votre cabinet. Là, notre entretien sera mieux respecté.

Françoise prit M. Hardellier par la main et l'entraîna.

— Que tu es émue! dit le président.

— Venez, venez, mon père.

Ils s'assirent tous les deux, et le récit commença. Le président devint pourpre. Sa main frappa le bois de son bureau.

— C'est vrai, c'est vrai, dis-tu! quelle horreur!

Et que dites-vous de cette propagande qui consiste à acheter aux parents pauvres des cadavres d'enfants de six mois, qui sont réputés morts dans les bras de la libre-pensée et que l'on jette dans un trou civil avec force harangues et félicitations pour la virilité des convictions qui ont présidé à la direction de leur courte existence ?

Et l'apostolat imaginé par M. le maire du Pecq qui distribue deux prix à un citoyen et une citoyenne de douze ans pour les récompenser de n'avoir pas fait leur première communion ?

Je ne veux pas discuter une thèse, mais simplement signaler des procédés dont l'originalité semble plus faite pour défrayer les colonnes d'une chronique, que pour mériter les honneurs d'une argumentation philosophique.

Le plus répandu dans les procédés actuels de conversion à l'athéisme, est l'achat à prix d'argent de consciences qui ne valent pas ce qu'on les paie.

Ce procédé, qui doit à notre siècle d'être dirigé en système, avait été employé de temps en temps, involontairement, parfois, par les religions d'antan, et si les libres-penseurs consultaient l'histoire, ils verraient que ceux qui y ont recours n'ont pas toujours eu à se louer de ses résultats.

Tout le monde connaît l'aventure des chemises blanches que Charlemagne faisait distribuer aux Saxons quand ils venaient recevoir le baptême, et du vieux Saxon qui déclara, un beau jour, que la tunique de lin dont il avait été gratifié n'était ni aussi blanche ni aussi fine que toutes celles qu'il avait reçues précédemment, et que, si cela continuait, il renoncerait à l'industrie des conversions.

J'ai habité pendant plusieurs années une ville que je me garderai bien de nommer : il y avait un haut fonctionnaire, protestant convaincu, qui payait, à raison de 25 fr. l'une, les conversions à la religion de Calvin. Quand un ivrogne s'était une fois fait protestant, on le reconvertisait au catholicisme pour cent sous, et on notifiait cette victoire facile à l'apôtre de la religion réformée, en lui déclarant que, s'il revenait à la charge, on lui laisserait définitivement pour compte la brebis galeuse. — Ai-je besoin d'ajouter que les catholiques qui payaient la seconde conversion n'avaient d'autre but que de convaincre leur trop confiant adversaire du sentiment qui inspirait ses néophytes ?

Le plaisant de l'affaire, c'est que le haut fonctionnaire protestant fut remplacé par un israélite non moins convaincu, non moins militant que son prédécesseur. L'israélite voulut à son tour opérer des conversions, mais comme dans la religion juive les cérémonies du... baptême ne sont point exemptes de quelque désagrément, ce haut fonctionnaire eut beau élever les prix, il ne trouva plus d'amateurs.

LAZARILLE.

ALGÉRIE et TUNISIE.

L'émotion causée par le massacre d'Oued-Zargua activera, nous voulons le croire, les mesures de répression qui sont énergiquement demandées par l'opinion publique.

Le correspondant du *Télégraphe* expose ainsi les causes de ce malheur. Il est révoltant d'apprendre que des dissensions budgétaires ont rendu possible ces faits monstrueux :

« Il fallut songer à occuper les gares les plus menacées. La Compagnie Bone-Guelma demandait des troupes un peu partout ; l'autorité militaire s'empressa d'en mettre à sa disposition.

Ce fut à ce moment que surgit une première difficulté.

La Compagnie Bone-Guelma exigeait pour le transport de ces troupes des réquisitions remboursables ; l'autorité militaire, s'appuyant sur ce que les soldats étaient surtout envoyés pour protéger les employés et les intérêts de cette Compagnie, voulait que ces transports fussent gratuits.

De là le conflit qui se termina par la non-occupation de certains points sérieusement menacés. Des troupes cependant avaient été envoyées à Tebourka, Bordj-Toum, Medjez-el-Bab, Oued-Zargua ; les gares de Souk-el-Arba et Ghardimaou étaient également occupées.

Cependant les Arabes, grâce à notre inaction persistante, devinrent de plus en plus menaçants. Survint bientôt l'affaire de Zaghwan, l'aqueduc fut rompu, et pendant plusieurs jours Tunis resta sans eau.

Il était urgent de remédier à cet état de choses ; et comme il fallait beaucoup de troupes et que l'on n'en avait que peu sous la main, on s'empressa de retirer les garnisons de Tebourka, Bordj-Toum, Medjez-el-Bab et Oued-Zargua, laissant à Ali-Bey le soin de garder avec son armée ce passage sérieusement menacé.

Des dépêches alarmantes parvenaient depuis une quinzaine de jours à la direction de la Compagnie Bone-Guelma. Elles étaient beaucoup plus pressantes depuis que l'on savait Ali-Bey aux prises avec les insurgés ; les dernières dépêches datées de jeudi soir annonçaient même ce qui devait se produire le lendemain.

Eh bien ! qu'a-t-on fait ? Rien. Aucune mesure n'a été prise, pas un soldat n'a été demandé pour protéger ceux dont la vie était si sérieusement menacée, et il en est résulté cette catastrophe monstrueuse dont je vous ai télégraphié tous les détails.

Des troupes ont été alors envoyées sur les lieux ; naturellement « les Arabes ne les ont pas attendues ».

Mais, de même qu'ils avaient annoncé depuis longtemps leur coup de main sur Oued-Zargua, « de même ils annoncent une » attaque semblable sur Souk-el-Arba et Souk-el-Khemis ».

La compagnie Bone-Guelma et l'autorité militaire finiront-elles par s'entendre ? Il faut le désirer ; il serait trop honteux de voir se reproduire un pareil fait qui, comme celui

de Oued-Zargua, ne serait motivé que par une question d'argent.

Quelques milliers de francs de plus ou moins ne se verraient pas au milieu des millions qui sont chaque jour engloutis ici.

L'expédition de Kérouan commence à être sérieusement compromise. Il y a beaucoup à faire du côté du Nord où les Arabes se réunissent pour nous attaquer partiellement.

La population tunisienne est affolée depuis que la nouvelle de la catastrophe de Oued-Zargua est parvenue ici.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Logerot :

La Manouba, 8 octobre.

« Hier, à deux heures de l'après-midi, le camp de Testour a été attaqué, les insurgés ont été repoussés vigoureusement avec des pertes qu'on estime à trente hommes hors de combat et un nombre plus considérable de chevaux. Nous avons eu un blessé, un contusionné et un cheval blessé.

« Les troupes d'Ali-Bey sont sorties et ont appuyé l'offensive prise par nos troupes. »

Tunis, 7 octobre.

D'après les renseignements envoyés par les caïds, Ali-Ben-Khalifa aurait adressé des lettres à toutes les tribus insurgées, et leur promettant que des secours allaient leur arriver de Constantinople, et en les engageant à se réunir dans la plaine de Kairouan.

On ne sait quel peut être l'effet de ces excitations sur les tribus nomades qui, accablées à des troubles continuels, s'arrangent plus facilement de l'état de guerre et de la suspension du travail, et qui, dit-on, ont mis leurs femmes, et leurs enfants en sûreté dans le Sahara ; mais tout autre sont les dispositions des habitants pacifiques et laborieux de la ville même de Kairouan.

Ceux-ci se montrent très-effrayés et protestent de leur soumission au Bey et de leur intention de n'opposer aucune résistance aux troupes françaises lorsqu'elles se présenteront.

Il y a donc lieu de croire que la révolte ne prend pas, sur ce point, tout le développement qu'on lui attribue, et que, suivant toute probabilité, les colonnes françaises rencontreront sur leur parcours de nombreuses sympathies dans la population sédentaire, ainsi que cela s'est déjà vu à Sfax ; elles n'en auront que plus de force pour disperser les bandes rebelles, qui seront de plus en plus isolées.

Tunis, 7 octobre, soir.

Le camp d'Ali-Bey a repoussé deux attaques dirigées contre lui par les insurgés et a poursuivi ces derniers jusqu'à une grande distance. La dépêche d'Ali-Bey exprime sa satisfaction pour le concours qu'il a trouvé dans les officiers français contre l'ennemi commun, et le commandant français constate, de son côté, que les troupes tunisien-

nes, encadrées par les troupes françaises, sont bien battues contre les insurgés.

Le *Daily Telegraph* publie une dépêche annonçant qu'un grand nombre d'insurgés tunisiens en armes franchissent la frontière tripolitaine.

Occupation de Tebourka.

Tunis, 4 octobre (Arrivée le 2.) Le général Logerot a envoyé une compagnie d'infanterie pour occuper Tebourka. Les soldats sont partis hier soir, à huit heures.

D'après une dépêche adressée de Tunis au *Télégraphe*, les Arabes auraient commis de nouvelles atrocités à la gare d'Oued-Melja.

Tribunaux.

La tombe du duc de Chaulnes est à peine fermée, et voici qu'un douloureux dissentiment met en présence sa veuve et sa mère, M^{me} la duchesse de Chevreuse. Il est pénible, mais nécessaire, de rappeler que, cet été, le duc avait introduit contre la duchesse une demande en séparation de corps. Il paraît qu'en mourant M. de Chaulnes a formellement écarté sa femme du droit légal de garde de ses enfants, âgés, l'un de cinq ans, l'autre de trois. Il a exprimé le désir ardent que tous deux fussent élevés au château de Sablé, chez M^{me} la duchesse de Chevreuse, leur aïeule. Or, au lendemain de la mort de son mari, M^{me} la duchesse de Chaulnes s'est présentée au château de Sablé, accompagnée d'un commissaire de police, et escortée d'un huissier, pour demander à M^{me} la duchesse de Chevreuse la remise de ses enfants.

M^{me} de Chevreuse a répondu qu'elle croirait violer les dernières volontés de son fils en acquiesçant à une telle requête, et elle s'est retranchée dans un refus formel. Une assignation en référé devant le président du tribunal de La Flèche a été lancée alors par M^{me} la duchesse de Chaulnes et par son frère, le prince Borys-Galitzin. M^{me} la duchesse de Chevreuse et M. le duc de Sabran, son gendre, ont soutenu qu'ils ne pouvaient désobéir aux dernières volontés du duc de Chaulnes, alors que sa veuve, étrangère, peut passer la frontière avec ses enfants et se soustraire aux lois françaises.

Le président du tribunal de La Flèche a maintenu provisoirement les enfants sous la garde de la duchesse de Chevreuse jusqu'à ce que les tribunaux, qui trancheront la question, aient définitivement statué.

UNE INSTITUTRICE LAIQUE.

Une des institutrices chères au cœur du grand maître de l'Université vient de comparaître devant la cour d'assises de la Meuse, sous l'inculpation d'infanticide. Voici, d'après l'acte d'accusation, les faits qui lui sont reprochés :

« Depuis l'année 1859, l'accusée dirigeait la salle d'asile de la commune de Châtillon-

quel malheur ! Oh ! si j'avais pu croire, ne fût-ce qu'un instant, à cette histoire lamentable, j'aurais franchi toutes les distances.

— Je le sais, mon père. Et, je le vois, reprit-elle amèrement, de noire dévouement Miguelle n'a pas douté davantage.

— Oh ! mon vieil ami ! s'écria avec douleur le magistrat.

— Il est sauvé. Rassurez-vous.

Et le nom de Corentin vient se mêler aux confidences.

— Ah ! cela, je le crois. Et sans peine !

M. Hardellier se lève. Il marche, tant il est agité.

Il se rassied, frappe de nouveau sur son bureau.

— Voilà un homme ! dit-il.

— Un chrétien ! répond la jeune fille.

— Eh bien ! c'est affreux ! s'écrie le président.

Il nous faut maintenant mettre un sceau sur nos lèvres, quand nous devrions crier aux quatre vents du ciel : « Que l'on sache de quoi ce jeune homme est capable ! » Non, non, fatalité ! Si j'exalte l'un, je déshonore l'autre. Pourtant, demeurer muet comme une tombe, quand, autour de moi, chaque jour, par tous, mille suppositions...

— Mon père, interrompit François, calmez-vous. Il est bien certain que jamais un mot ne pourra sortir de vos lèvres. Mais, si vous le voulez, pour dédommager M. Le Tianec, pour l'exalter, comme vous dites, il vous reste un autre moyen.

— A moi ! dit le président. Et lequel ?

Françoise se jeta dans les bras de son père et lui parla tout bas. Ils étaient seuls, pourtant. D'où venait donc cet excès de réserve ?

Le président la repoussa brusquement.

— Y songes-tu, mon enfant ?

— Oui, j'y songe, mon père.

M. Hardellier marcha de nouveau. Son agitation avait redoublé.

— Ma fille, dit-il en s'arrêtant tout à coup devant elle, comprends-tu bien ce que vaut une telle parole ?

— Son poids, vous le savez, m'a effrayée jusqu'à ce jour. Pour la première fois, je la prononcerais volontiers.

Il se rassied.

— Prends garde, François, de céder à un entraînement trop rapide d'admiration.

— Ce sentiment ne peut chanceler. Il a une base inébranlable.

— Écoute, ma fille. Il faut que tu saches la vérité, toute la vérité. Tu es belle. Tu possèdes plus que la beauté, tu possèdes le charme. Dans toute la société, tu règues, absolument.

— De vous, mon père, je veux bien tout croire.

— Un jour, bientôt peut-être, hélas ! tu auras trois cent mille francs de rente.

— Je le sais.

— Tu peux choisir entre toutes les alliances,

toutes les fortunes, toutes les positions.

— Je le sais encore. Mais si, à de tels avantages, pour vous et pour moi, je préfère le bonheur ?

— Alors, François, tu... l'aimes ?

— Je sens que je serais heureuse près de lui. Nous ferions ensemble le bien sur la terre, nous marcherions ensemble dans le chemin du ciel.

Le président se croisa les bras.

— Une dernière parole, mon enfant. Secrètement, sans que, jamais, il nous soupçonne de cette initiative, nous pourrions faire revenir vers lui cette fortune dont il s'est dépourvu.

— Je l'ai déjà pensé, mon père. Mais, à celui qui sait si bien se dévouer, croyez-vous que, pour sa récompense, il suffise de retrouver un peu d'or ?

Il la regarda encore et, tout à coup, l'attirant sur sa poitrine :

— Oh ! mon ange ! s'écria-t-il, c'est mon ambition pour toi, c'est mon orgueil paternel qui réclame. Car, dans mon cœur, je te comprends, je t'approuve !

Il se retourna vers son bureau, et écrivit :

— Mon cher Corentin,

« Dès que vous aurez reçu ces quelques lignes, venez me trouver. J'ai à vous parler d'une chose grave.

— Tout à vous.

HARDELLIER.

Il plia ce billet et, le présentant à François :

— Vois, dit-il, je ne date pas. Réfléchis donc tant que tu le voudras, ma fille... Que souhaité-je

« dans ce monde, sinon ton bonheur ? Ce mot résume tous mes vœux. Si tu crains d'avoir été trop prompt dans ton désir, jette ce billet au feu. Si tu persistes dans ton choix, envoie-le à son adresse. Dans les deux cas, ma bien-aimée, que la bénédiction de ton père repose sur toi ! »

Françoise s'enlaça de nouveau à son cou ; puis, soudain :

— Mais, lui, voudra-t-il ? reprit-elle. Il ne renait presque plus chez nous.

Son père ne put s'empêcher de sourire.

— Je ne pense pas qu'il hésite, répondit-il.

Un long baiser termina l'entretien.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 10 octobre 1884.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer

et Gustave Vaéz, musique de DONIZETTI.

M^{lle} Marie MORA, forte chanteuse, engagée pour cet ouvrage, remplira le rôle de Léonor.

Distribution : Alphonse XII, M. Yrac; Fernand, M. Leroy; Balhazar, M. Lamarche; Don Gaspar, M. Démon; Léonor, M^{lle} Mora; Inès, M^{lle} Gaudin.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

ous-les-Côtes. Sa conduite laissait à désirer sous le rapport des mœurs quand, en 1864, elle épousa le nommé Sébastien Loison.

Paresseux et ivrogne, cet individu fut condamné, le 17 novembre 1880, par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, à deux années d'emprisonnement pour complicité de vols qualifiés. L'opinion publique soupçonna la femme Loison d'avoir sciemment recélé le produit des soustractions frauduleuses reprochées à son mari.

Peu de temps après l'arrestation de ce dernier, l'accusée entretenait avec un de ses voisins des relations coupables. Après avoir soigneusement dissimulé son état, la femme Loison résolut, au moment du terme, de faire disparaître son enfant en lui donnant la mort.

Le 6 juin 1881, en effet, elle sentit les douleurs de l'enfantement, se retira dans son grenier où elle mit au monde une fille née viable et bien constituée. Aussitôt elle étouffa l'enfant en lui serrant le cou, puis en l'enveloppant dans une botte de paille. Surprise par son fils Léon, âgé de quinze ans, qui manifestait son indignation et sa douleur, elle usa de son autorité pour le contraindre non-seulement à se taire, mais à l'assister même dans la perpétration de son crime. Elle parvint en effet à lui faire emporter le cadavre, que le jeune Léon alla jeter dans un trou profond au milieu des bois.

Mais la sage-femme à laquelle l'accusée dut recourir dès le lendemain constata les traces d'un accouchement à terme, et, malgré les supplications de la femme Loison, elle fit à la justice les révélations que lui commandait sa conscience. Après avoir cherché à nier son crime, l'accusée se vit réduite, par les résultats de l'information, à entrer dans la voie de complets aveux.

Le siège du ministère public était occupé par M. Castillard, substitut.

L'insultatrice était défendue par M. Vicq, avoué.

Après un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, la cour a condamné l'accusée à cinq ans de travaux forcés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 octobre.

Les dispositions de notre marché sont meilleures; rentes et valeurs sont très-recherchées, les cours se relèvent promptement, le 5 0/0 à 116.42 et le 3 0/0 à 84.30. L'Espagne extérieure varie de 26 1/8 à 26 7/8.

Bonnes demandes sur le Crédit foncier à 1,735. La Foncière de France et d'Algérie se traite aux environs de 620.

L'obligation des Messageries fluviales a des demandes suivies.

L'action Maletta voit des ordres d'achats nombreux qui tendent à provoquer un enlèvement des cours.

Le Crédit général français se tient à 835, et la Banque transatlantique à 675.

La Banque nationale atteint les cours de 685 et 690; la Compagnie franco-algérienne cote 535. L'action Alais au Rhône a été très-ferme à 505, l'obligation s'est échangée à 314.75. Bon courant d'affaires sur la Banque de Prêts aux environs de 630. L'Hypothèque foncière reçoit des demandes d'obligations de 500 fr. rapportant 5 0/0.

La Caisse Vivienne a déjà des souscriptions très-nombreuses d'obligations de la Compagnie des Ateliers et chantiers du Rhône.

On est resté à 665 en clôture sur la Société générale de Laiterie.

La Société française financière franchit le cours de 995.

Nord, 2,110; Orléans, 1,355.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, le train express de 3 heures du matin est arrivé avec deux heures de retard.

Ce retard est dû à un accident qui aurait pu avoir des suites épouvantables, et s'est produit à 10 kilomètres des Aubrays. Un wagon de bagages rempli de paniers vides a pris feu. On ne s'est aperçu de l'incendie que lorsque le wagon a été complètement enflammé.

Un voyageur, M. Desloges, voyant le danger, s'est dévoué, et, se glissant sur les marchepieds, a suivi le train jusqu'au wagon-poste. Là, il a pu faire sonner le timbre d'alarme et faire arrêter le train. Sans le courageux dévouement de M. Desloges, le train entier prenait feu, attendu que le wagon enflammé occupait le milieu du train.

Lettre de Doué.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous voulez bien me prêter votre estimable journal pour parler de l'intéressant M. G. Puysegur, j'aborde aussitôt son factum du 2 octobre.

Son début jovial est le dépit d'un homme démasqué. Qui n'a rencontré dans quelque voyage un de ces hommes qui parlent bien haut contre les prêtres (quand ils sont en nombre), et qui, interrogés par les prêtres insultés, répondent piteusement: « Monsieur, ce n'est pas moi, — monsieur ce n'est pas de vous que nous parlons ? C'est une histoire de tous les jours. Eh bien, ces mêmes insulteurs, entendez-les quelques minutes après, alors qu'ils seront sûrs de n'être entendus que par des frères et amis: « Ah! je leur en ai donné à ces curés! Ils pensaient me faire peur; mais, bast, je leur ai dit tout ce que je pensais. » Peu convaincu de ce qu'il dit, brave par derrière, et dans un petit public choisi, tel nous apparaît M. G. Puysegur avec sa volée de bois vert, son médecin et son robuste tempérament.

Aussi bien, qu'aurait-il répondu ?

Tout ce qu'on lui a dit est vrai, il le reconnaît dans un langage qu'il persiste à donner comme spirituel. Tenons-nous en donc d'abord à ce premier point, que M. G. Puysegur est un homme discourtois, nouveau venu, essayant d'ameuter les citoyens les uns contre les autres, blackboulé et blackboulable.

Quand lui-même en convient, qui pourrait en douter ?

Mais poursuivons :

« Oui, j'ai dit qu'il y avait un traité léonien en faveur de l'évêque, onéreux pour les deniers de la commune, préjudiciable aux intérêts les plus sacrés, et ridiculisé par les résultats obtenus. »

Cher monsieur G. Puysegur, que vous connaissez bien votre public, et que vous savez bien que, pour un charlatan (ou un républicain, c'est tout un), le meilleur moyen d'attraper les gens, c'est de leur dire des mots qu'ils ne comprennent point ou qui ne signifient rien du tout.

Vous vous êtes donc dit: « Il faut une forte épithète pour caractériser le contrat, cherchons. » Et, dans le trésor de votre mémoire, vous avez trouvé *léonien*. Le mot remplit la bouche et sonne à l'oreille.

Nous autres, pauvre peuple, qui ne connaissons point ces grands mots-là, nous avons ouvert nos dictionnaires, et nous y avons appris trois choses: la première, que l'on dit en français *contrat léonin* et non pas *léonien*; la seconde, qu'un *contrat léonin* est un *contrat dans lequel une des parties s'est fait la part du lion*; par exemple, quand elle s'est mise à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, ou quand les chances de perte ne sont pas en rapport direct avec les chances de bénéfice; la troisième, que la loi condamne ce genre de *contrat* comme nul. (Code Nap., art. 1855.)

Et nous avons conclu de ces trois points que vous débutez fort mal dans votre diatribe contre le traité de 1874.

D'abord, quand on se mêle de relever les fautes de français des autres, il serait du moins convenable de ne pas employer dans ses discours des mots trop étrangers à la langue.

Secondement, quand on accuse quelqu'un d'avoir dans un traité fait en faveur d'un tiers la part du lion, il faut pouvoir prouver ce qu'on avance. Or, comment prouveriez-vous que, après le contrat que vous levez au public, on ne sait de quel droit, Monseigneur a été mis à l'abri de toute perte, alors qu'on a stipulé pour lui une part dans les bénéfices, ou qu'on n'a pas mis pour lui les chances de perte en rapport direct avec les chances de bénéfice? Pour le faire, il faudrait: 1° établir que Monseigneur reçoit, d'après le contrat; 2° ce qu'il dépense pour remplir les conditions du contrat. La soustraction ferait connaître le bénéfice.

Or, excellent Monsieur G. Puysegur, ne vous en déplaise, vous ne persuaderez jamais à un homme sérieux que depuis votre arrivée récente à Doué vous avez eu assez de perspicacité pour découvrir et discuter les comptes d'une maison ecclésiastique dans laquelle vous n'avez, que je sache, jamais mis les pieds. A moins que, dans vos voyages sur mer, vous n'ayez appris une autre manière de calculer, je ne vois vraiment pas comment vous pouvez faire une soustraction en n'ayant qu'un nombre à votre disposition. Être républicain, même charlatan, ne suffit pas pour cela.

En troisième lieu, vous me permettez de vous dire que vous êtes peu respectueux pour vos nouveaux concitoyens et même pour vos amis. Parmi ceux-ci, il y en a qui sont à Doué depuis 1874; qui savent, comme vous, qu'un *contrat léonin* est nul de plein droit d'après l'article 1855 du Code civil; qui connaissent aussi bien et mieux que vous peut-être le *contrat de 1874*; et vous les supposez assez ignorants pour n'avoir pas découvert avant vous que le traité de 1874 était nul de plein droit! Vous voulez faire croire à la ville de Doué que, parce que vous avez été commissaire de marine, vous avez eu seul assez d'esprit pour trouver que le *contrat de 1874* était un *traité léonin*!

Ah! Et si vous ne leur supposez pas cette ignorance, est-ce que par hasard vous croiriez que leur silence vient de ce qu'ils n'ont pas autant que vous l'amour sacré de la patrie? Ah! je le sais, la fibre patriotique doit fortement vibrer dans une poitrine qu'abrite la croix d'honneur; mais, de grâce, épargnez vos amis, et ne leur faites pas trop sentir votre supériorité, même en patriotisme.

(A suivre.) EDELESTAN.

On annonce le mariage de M^{lle} Alice Grévy, fille de M. le Président de la République, avec M. Daniel Wilson, député d'Indre-et-Loire et sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Les bans ont été affichés hier à la mairie du huitième arrondissement.

Le mariage aura lieu le 22 octobre.

Le suffrage plus qu'universel

AU THEATRE D'ANGERS.

On adresse les lignes suivantes à l'Union de l'Ouest:

« Le lendemain de la première représentation donnée par notre nouvelle troupe de théâtre, le *Journal de Maine-et-Loire* faisait connaître une innovation tout américaine, introduite récemment dans les votes émis sur les acteurs débutants. Autrefois, certains spectateurs désignés pouvaient seuls exercer ce droit. Depuis, un amendement démophile, introduit dans un certain article 45, admet *chaque spectateur présent* (homme ou femme, en a-t-on conclu), à donner son vote à chacune des trois représentations que le débutant doit subir.

Le même jour, l'Union de l'Ouest a parlé de cet arrêté, suivant elle « aussi inattendu que bizarre », et indiqué la forme trop peu solennelle dans laquelle, dès le premier jour, cette opération avait eu lieu.

La critique doit-elle s'arrêter là? — Il semble que la question doit être placée plus haut, et qu'en principe, cette manière de fixer le sort des artistes doit être complètement écartée. On ne peut expliquer un tel usage, surtout ainsi étendu, que par la manie, entretenue à dessein par une certaine coterie, de faire considérer l'égalité des droits comme produisant l'égalité des connaissances, ce qui revient à dire qu'en fait d'art, le voix d'un balayeur de rues vaut celle d'un professeur émérite.

On emploie ce procédé dans d'autres villes! dira-t-on. Cela n'en est, sans doute, pas mieux. Mais, dans beaucoup d'autres, il n'en est peut-être pas ainsi. A Paris, par exemple, dans les théâtres les plus renommés, a-t-on jamais eu l'idée d'interroger ainsi le premier venu? Le directeur de chacun d'eux s'en garderait bien. Soit qu'il décide tout seul, soit qu'il s'entoure de quelques avis éclairés, il consulte, non cette *olla podrida* de votes sans aucune garantie, mais les épreuves déjà subies devant des personnes compétentes et, surtout, l'effet produit sur le public assemblé. Il est, on le conçoit, assez fortement intéressé à ne pas engager des sujets qui nuiraient à ses représentations. Son autorité, d'ailleurs, n'est pas exempte de tout contrôle. En échange de la subvention qui, presque partout, lui est fournie par la ville, le Maire, s'éclairant lui-même comme il s'entend, a le droit d'intervenir et de remédier à l'ignorance ou à la persistance injuste d'un directeur mal inspiré.

Est-ce raisonnable en politique? Nous n'aborderons pas cette question si controversée. Mais, ici, on ne peut vraiment que s'étonner. Comment! Voilà un chanteur qui a longtemps étudié, longtemps travaillé, guidé souvent par les conseils de maîtres

distingués; et, pour juger son talent, pour décider s'il sera accepté ou s'il devra courir on ne sait où pour trouver un autre engagement, on consultera une personne ne sachant rien en musique! On n'oserait commettre une telle absurdité s'il s'agissait d'apprécier, d'admettre, ou non, dans l'orchestre, un instrumentiste. Mais, le chant, paraît-il à quelques ignorants, se juge facilement! On ne répond pas à une telle assertion. Le chant demande, au contraire, des qualités nombreuses auxquelles maintes gens ne songent plus guère quand se présente une voix belle mais inhabile: de là, prime pour le mauvais goût et danger continu pour les morceaux d'ensemble.

Sous un dernier rapport on peut, sans un véritable manquement envers les artistes, les soumettre à ces décisions de hasard, et plus d'un parmi eux pourrait refuser d'accepter cette déraisonnable condition.

Il est donc à souhaiter que l'on supprime à jamais ces boîtes où spectateurs et spectatrices viennent une fois, deux fois, trois fois, et toujours sans contrôle, jeter plus ou moins tumultueusement leurs bulletins si peu dignes de déterminer un équitable scrutin. — E. L.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple:

« Le bruit du départ de M. Herbelte prend de la consistance. On croit qu'il sera compris dans le prochain mouvement préfectoral. Sera-t-il appelé à des fonctions plus élevées ou sera-t-il mis en disponibilité? Ce sont là des questions indiscrètes que nous ne pouvons résoudre.

L'exécution des décrets en notre ville et la part brillante qu'il a prise à la campagne contre les Capucins ne peuvent manquer de lui valoir d'honorables chevrons.

Le *Phare de la Loire* nous semble faire des vœux pour qu'un prompt avancement l'éloigne de notre ville.

Pour nous, nous nous taisons: les propositions de la République nous sont indifférentes, quels qu'ils puissent être. Plus ils desservent la République, plus nous les aimons, et M. Herbelte est de ce nombre.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire*:

« M. le préfet Herbelte est un villegiateur, depuis quelque temps déjà, sur les bords du Danube ou du Pô, dit-on.

On n'sait quand il reviendra.

M. Laly, secrétaire-général de la préfecture, est également absent pour une durée non moins indéterminée.

En fait de sympathique, il ne reste plus à la préfecture que l'unique, que l'indéfectible M. Lutaud.

Moi, moi seul et c'est assez.

Nous trouvons même que c'est trop. C'est égal, pour un département bien administré, la Loire-Inférieure peut se vanter d'être bien administrée!

Voilà de quelle façon une feuille républicaine s'exprime sur un préfet républicain. Et on viendra dire, après cela, que les journaux réactionnaires seuls font la guerre aux hommes du jour!

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATTERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ETRANGER.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. — Envoi franco du catalogue.

P. GODKET, propriétaire-gérant.

ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEVOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé, dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatulents, nausées, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, d'artères, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »
Cure N° 98,744: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

Cure N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180: — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes

de 74, 16, et 36 fr. — Envoyé contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besson, successeur de TEXIER, J. RUSSEAU, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. —	matin.	10 h. 31	matin.	8 h. 42	matin.
8 h. 25	—	11 h. 15	—	11 h. 15	—
11 h. 15	—	7 h. 39	soir.	—	—
1 h. 17	soir.	4 h. 55	—	—	—
4 h. 55	—	—	—	—	—
7 h. 50	—	11 h. 48	—	9 h. 16	soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50	matin.	9 h. 13	matin.	9 h. 42	matin.
8 h. 25	—	5 h. 17	soir.	6 h. 30	soir.
12 h. 15	soir.	3 h. 50	—	4 h. 28	—
6 h. 45	—	10 h. 47	—	11 h. 20	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Demande en séparation de biens.

Par exploit de Defoy, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du six octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré.

La dame Rose Jounault, épouse du sieur Théophile Marchand, interdit de l'administration de sa personne et de ses biens par jugement du Tribunal civil de Saumur en date du vingt-cinq août dernier, enregistré, ladite dame propriétaire à Albouet, commune de Forges, a formé contre le sieur Creton, propriétaire à Tigné, tuteur de son mari, interdit, sa demande en séparation de biens, et M^e Vincent Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir n° 12, a été constitué pour la demander et sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, Propriété

DE GRANGE-COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION.

L'an 1881, le dimanche 16 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente par adjudication, sur licitation, de MAISONS, sises à Saumur, rue de Bordeaux, n° 24 et 26, indivises entre les héritiers de M. Pierre Aubert-Vineau.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (603)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour Noël prochain.

UNE MAISON

Avec jardin, remise et écurie,

Située rue Verte, à Saumur.

S'adresser à M^e veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers. (623)

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le mardi 11 octobre 1881, à une heure après midi.

A la Salle des Ventes, à Saumur, rue d'Orléans, 33,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après:

Grande table à rallonges en acajou, grande quantité de fauteuils, canapé, chaises, glaces, pendules;

Guéridons à dessus de marbre, tables de toilette, commodes, bois de lit, grand pupitre, bureau, étagère;

Matelas, couettes, traversins, rideaux, etc.;

Poiches en porcelaine, vases en albâtre;

Fontaine en cuivre, une chaise à porteur et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

(638)

CH. MILLION.

LA MAISON GERBEAUD

Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur.

Demande des ouvriers tailleurs. (624)

CAFÉ DE LA PAIX

On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatrizer les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGEUR.

Se vend par boîtes de 1 kil., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

BONNET-GIBAUDAN

Cité Parrey, BORDEAUX

Vins & Liqueurs de Bordeaux

CONSERVES ALIMENTAIRES

des 1^{res} Marques françaises et anglaises

Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.

On demande des Représentants avec bonnes références.

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

BLANC ET NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur.

On demande un apprenti.

La MAISON DUTEIL demande

un employé pour la mercerie.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée, avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez M. A. NORMANDIN, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

OUVERTURE DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

INHALATEUR CIGARE B^{te} S.G.D.G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL dans les principales Pharmacies

PRIX DE L'ETUI REMPLI DE GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Maggot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur: MAGNES-LAHENS, Pharmacien de 1^{re} classe à TOULOUSE (H^{te}-G^{te})

envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50, soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT: 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris: MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE

pour combattre

avec succès

Constipations

Coliques

Diarrhées

Maladies du foie et de la vessie

Exiger les boîtes en fer-blanc

UNE CUILLERÉE

A SOUPE

MATIN ET SOIR

DANS UN 1/4

DE VERRRE

D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte: 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON: 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac, n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle: de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)